



Secrétariat Général de l'Aviation Civile  
Secrétariat Inter-Régional Ouest

## DÉCISION N° 01-2025/SIR-O/AS

### Relative à la composition du comité local d'action sociale ouest (CLAS Ouest)

La Secrétaire Générale de la Direction Générale de l'Aviation Civile,

VU l'arrêté du 15 février 2024 relatif au comité central d'action sociale et aux comités locaux d'action sociale de la direction générale de l'aviation civile et de Météo France ;

VU la note SDCRH-ASIC n° 23-005 du 19 janvier 2023 relative au renouvellement des CLAS à la suite des élections professionnelles de décembre 2022.

DECIDE

#### Article 1 :

##### A – MEMBRES REPRESENTANTS L'ADMINISTRATION :

Les cinq sièges des représentants de l'Administration au Comité Local d'Action Sociale Ouest sont pourvus comme suit :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
<b>M. Stéphane GORIN</b> Chef du SIR/Ouest	<b>M. Sylvain RICQ</b> Chef du Service de la Navigation Aérienne Ouest
<b>M. Etienne HERFELD</b> Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest	<b>M. Stéphane MAINGUY</b> Chef de cabinet de la DSAC/Ouest
<b>M. Olivier JOUANS</b> Chef du Centre en Route de la Navigation Aérienne Ouest	<b>Mme Isabelle POULARD</b> Adjointe à la Cheffe de la Division Ressources Humaines du SIR/Ouest
<b>M. Sébastien CHÊNE</b> Directeur interrégional Ouest de Météo France	<b>M. Stéphane PAUL</b> Division Support/D DIRO Météo France
<b>M. Olivier ROUZAUD</b> Directeur du Centre de Météorologie Spatiale de Météo France	<b>M. Sylvain LE MOAL</b> Adjoint au Directeur du Centre de Météorologie Spatiale de Météo France

**B – MEMBRES REPRESENTANTS LE PERSONNEL :**

Les onze sièges des représentants du Personnel au Comité Local d'Action Sociale Ouest sont pourvus comme suit :

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
<b>SNCTA</b>	<b>M. Tarik HOUARI</b> <b>M. Franck LEGAY</b> <b>M. Charles PATISSOU</b> <b>M. Damien TENNEREL MARTZ</b>	<b>M. Ludovic MIEUSSET</b> <b>M. Thierry BOUTILLIER</b> <b>M. Louis-Michel FOUQUES DUPARC</b> <b>M. Patrick LAROCLETTE</b>
<b>CFDT</b>	<b>M. Mathurin ANTOINE</b>	<b>X</b>
<b>CGT</b>	<b>Mme Catherine FINET</b> <b>M. Jean-Luc COMMERCY</b> <b>M. Sylvain TRAPES</b>	<b>M. Michael MEIGHAN</b> <b>M. Erwan GUEGUEN</b> <b>Mme Olivia THERY</b>
<b>FO</b>	<b>M. Marc GUILLEMOT</b>	<b>M. David PHILIPPEAUX</b>
<b>UNSA</b>	<b>M. Pierre GREDESCHE</b> <b>M. Jérémie PERNIN</b>	<b>Mme Françoise GRAIGNIC</b> <b>M. Lancelot EYNARD</b>

.../...

**C – EXPERT PERMANENT REPRESENTANT LA FEDERATION AROMA :**

- Le président **Jean-Luc COMMERCY** ou son représentant

**D – EXPERT PERMANENT REPRESENTANT LOCALEMENT L'ASSOCIATION NATIONALE DES PERSONNELS RETRAITES :**

- **M. Jean-Claude DÉMICHEL**, représentant de l'ANAFACEM

**E – EXPERTS PERMANENTS DE L'ADMINISTRATION :**

- **Mme Béatrice CADEVILLE**, assistante de service social
- **M. François DUHAUVEL**, correspondant social régional

Article 2 :

La présente décision abroge et remplace la décision désignant les représentants du comité local d'action sociale ouest en date du 18 juin 2024.

Fait à Guipavas, le 30 janvier 2025

Pour la Secrétaire Générale de l'Aviation Civile  
par délégation

Le Chef du SIR-OUEST

  
Stéphane GORIN

